

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés: RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à Maurice POUILLAUDE), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à Didier LE GAILLARD), LORIC Franck (Pouvoir à Nathalie PICAUD), CAMPS Tristan (Pouvoir à Marie-Christine TALMONT), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Marie-Pierre PICAUT), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Gérard STAEL), MOISDON Gabin (Pouvoir à Pascal ROSELIER).

Absents non-excusés : MM. les conseillers municipaux LE TOHIC Morgane, DAVID Denis.

Le Conseil Municipal a désigné Mme PUISSANT Séverine, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

**Résidence « La clé des champs »
- Fixation du prix de cession des lots et dépôt de pièces -
(Délibération 2021_12_17_10)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2016_09_16_04 en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération 2021_04_09_03 du Conseil Municipal du 9 avril 2021 approuvant la création du budget annexe et le choix de la dénomination de la « Résidence de la clé des champs » ;

Vu le budget annexe du lotissement communal « Résidence de la clé des champs » ;

Vu l'avis du service des Domaines ;

M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, informe les membres de l'assemblée que la résidence « La clé des champs », pourra comprendre entre 34 et 36 lots. Le nombre définitif de lots est subordonné au bassin d'orage, dont le positionnement est en cours de réflexion.

M. le Maire, Pascal ROSELIER propose alors que le prix de cession des lots soit fixé à 40,00 € TTC le m², TVA sur marge incluse, et que l'ensemble des pièces composant le lotissement communal soient déposées auprès d'un office notarial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le prix de vente à 40,00 € TTC le m², TVA sur la marge incluse, pour la cession des lots composant la résidence « La clé des Champs »,**
- **Approuve le dépôt de toutes pièces constituant le lotissement de la résidence « La clé des Champs », auprès d'un office notarial, afin de procéder par la suite à la cession des lots,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

